

OMPI



CLIM/GTP/28/11
ORIGINAL : anglais
DATE : 13 octobre 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS
ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES
(UNION DE NICE)

GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Vingt-huitième session
Genève, 16 – 20 novembre 2009

LE CLASSEMENT DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES,
DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET DE CERTAINS ALIMENTS

Document établi par le Bureau international

INTRODUCTION

1. Lors de sa vingt-septième session, tenue à Genève du 6 au 10 octobre 2008, le Groupe de travail préparatoire n'est pas parvenu à un accord sur les propositions faites par l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) concernant les "enzymes pour la consommation humaine" et les "préparations enzymatiques pour la consommation humaine" (voir le paragraphe 14 du document CLIM/GTP/27/8 Prov. et les propositions BX-27-002 et BX-27-003 à la page 2 de l'annexe IV). L'OBPI est convenue de retirer ces propositions et de soumettre avec l'Australie, les États-Unis d'Amérique et le Bureau international une étude plus détaillée sur la classification des compléments alimentaires en général.

2. Au cours de la préparation de l'étude, il est apparu que la classification des compléments alimentaires serait sujette à controverse parce que certains pays considèrent ces produits comme des aliments alors que d'autres les considèrent comme des médicaments. Par ailleurs, une confusion entre la classification des compléments alimentaires et celle des additifs alimentaires pouvait survenir. L'étude devait, dès lors, comprendre non seulement les compléments alimentaires, mais également les additifs alimentaires, ainsi que les substituts de

repas et les aliments et boissons diététiques. Elle devait aussi préciser le sens d'indications telles que "protéine à usage alimentaire", "pectine à usage alimentaire", "albumine à usage alimentaire", etc.

3. Pour les raisons mentionnées au paragraphe 2, le Bureau international a décidé de recueillir l'avis du Groupe de travail préparatoire sur le classement des compléments alimentaires, des additifs alimentaires et de certains aliments pendant la session en cours et d'élaborer ensuite, sur la base des avis ainsi recueillis, une proposition plus détaillée à soumettre au Groupe de travail préparatoire à sa prochaine (vingt-neuvième) session.

QUESTIONS

4. La classification des compléments alimentaires n'est pas clairement établie dans la classification de Nice. Des termes comme "substances diététiques à usage médical" figurant dans l'intitulé de la classe 5 laissent entendre qu'il existe des substances diététiques qui ne sont pas à usage médical et qui n'appartiennent pas à la classe 5. Pour ces raisons, le Bureau international a toujours considéré que des indications de produits telles que "compléments alimentaires" étaient trop vagues aux fins de leur classement et a recommandé de préciser s'ils étaient à usage médical ou vétérinaire (cl. 5) ou non (cl. 29, 30, 31, 32). Dans le second cas, il convient de préciser le type de complément alimentaire afin d'établir son classement correct dans une des classes, de la classe 29 à la classe 32.

5. Cependant, certains produits qui apparaissent dans la liste alphabétique de la classification de Nice sous les classes alimentaires peuvent être source de confusion, par exemple, "albumine à usage alimentaire", "protéine pour l'alimentation humaine" et "alginate à usage alimentaire" en classe 29, "pectine à usage alimentaire", "glucose à usage alimentaire", "gelée royale pour l'alimentation humaine non à usage médical" et "levure en comprimés non à usage médical" en classe 30. Sont-ils des denrées alimentaires? Des additifs alimentaires ou des ingrédients culinaires? Des additifs alimentaires pour l'industrie? Des compléments alimentaires? Doit-on considérer les compléments alimentaires, sous forme de comprimés ou tablettes, comme des aliments et les ranger dans les classes alimentaires? Comment classer également les aliments diététiques aux propriétés telles que "hyposodé", "pauvre en matières grasses" ou "sans gluten"?

6. Le Bureau international souhaiterait connaître l'avis des membres et des observateurs du Groupe de travail préparatoire sur les questions suivantes :

Compléments alimentaires ou nutritionnels

7. En général, les compléments alimentaires ou nutritionnels sont définis comme des substances, telles que des vitamines, des minéraux, des oligo-éléments, des acides aminés, des protéines ou des plantes, destinées à compléter un régime alimentaire normal ou à produire des effets bénéfiques sur la santé, consommées par voie orale sous forme de comprimés, de capsules, de tablettes, de poudre ou de liquide.

- i. Devrait-on toujours classer ces produits en classe 5, qu'ils soient à usage médical ou non? (Il convient de noter que des produits tels que les préparations de vitamines, de minéraux ou d'oligo-éléments sont déjà dans la liste alphabétique de la classification de Nice sous la classe 5, sans précision quant à leur usage (médical ou nutritionnel)), ou

- ii. Devraient-ils relever de la classe 5 seulement lorsqu'ils sont à usage médical (c'est-à-dire pour traiter une maladie particulière) et aux classes alimentaires 29 ou 30 lorsqu'ils sont à usage nutritionnel?
- iii. Où devrait-on classer les compléments alimentaires non nutritionnels bénéfiques pour la santé qui ne sauraient toutefois être considérés comme étant "à usage médical"?

(À ce sujet, voir également le document CLIM/GTP/28/5, page 6, propositions FR-28-001, 002, 005 et 006).

Additifs alimentaires

8. Les additifs alimentaires sont des substances naturelles ou artificielles ajoutées aux denrées alimentaires afin d'améliorer leur texture, leur goût, leur couleur ou leur conservation. Ces produits ne se consomment pas sous forme de comprimés, de capsules, de tablettes, de poudre ou de liquide. Ils sont incorporés aux aliments et ne peuvent pas être pris séparément.

9. Dans la classification de Nice, certains additifs sont rangés dans les classes alimentaires 29 ou 30 s'ils sont "à usage alimentaire", d'autres apparaissent en classe 1 s'ils sont "pour l'industrie". Un exemple représentatif est le "glucose" : le "glucose à usage industriel" se trouve en classe 1, alors que le "glucose à usage alimentaire" est en classe 30.

- i. Est-ce que le "glucose à usage industriel" doit comprendre le glucose pour l'industrie alimentaire?
- ii. Est-ce que le "glucose à usage alimentaire" doit comprendre le glucose pour l'industrie alimentaire et celui à usage culinaire?
- iii. Est-ce que le "glucose à usage alimentaire" doit comprendre les compléments alimentaires à base de glucose, sous forme de tablettes par exemple, pour améliorer les performances sportives?

Aliments et boissons diététiques, substituts de repas, aliments et boissons ayant des propriétés particulières

10. En principe, la classification des boissons et des aliments diététiques ne devrait pas changer : classe 5 pour ceux qui sont à usage médical et classes 29, 30 ou 32 pour ceux qui ne sont pas à usage médical.

- i. Devrait-on également appliquer ce critère aux substituts de repas, c'est-à-dire aux aliments tels que les potages ou les poudres pour préparer des potages, les desserts ou les poudres pour préparer des desserts, les biscuits, les plats cuisinés, les barres de céréales, etc., contenant des nutriments ou des compléments nutritionnels et destinés à remplacer un repas?
- ii. Devrait-on appliquer le même critère au classement des aliments et boissons ayant des propriétés particulières, telles que "hyposodé", "basses calories", "pauvre en matières grasses" ou "sans gluten"?

Indications de produits relatives aux aliments, aux compléments alimentaires et aux additifs alimentaires

11. L'annexe du présent document contient une liste d'indications de produits de la liste alphabétique de la classification de Nice qui pourraient être concernées par une éventuelle étude relative au classement des compléments alimentaires, des additifs alimentaires et de certains aliments.

12. *Le Groupe de travail préparatoire est invité à examiner les questions et la liste des indications susmentionnées et à faire part de son avis à leur sujet.*

[L'annexe suit]

CLIM/GTP/28/11

ANNEX/ANNEXE

INDICATIONS OF GOODS THAT COULD BE CONCERNED BY A POSSIBLE STUDY RELATING TO
THE CLASSIFICATION OF DIETARY SUPPLEMENTS, FOOD ADDITIVES AND CERTAIN FOODSTUFFS /

INDICATIONS DE PRODUITS QUI POURRAIENT ÊTRE CONCERNÉES PAR UNE ÉVENTUELLE ÉTUDE RELATIVE
AU CLASSEMENT DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES, DES ADDITIFS ALIMENTAIRES ET DE CERTAINS ALIMENTS

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050006		-- --	A0181 A0273	Albuminous foodstuffs for medical purposes albumine (aliments à base d'–) à usage médical				1.1
	5	050295		-- -- -- --	A0182 M0280 L0039 A0278	Albuminous milk Milk (Albuminous –) lait albumineux albumineux (lait –)				1.2
	5	050007		-- --	A0183 A0277	Albuminous preparations for medical purposes albumineuses (préparations –) à usage médical				1.3
	1	010033		-- --	A0176 A0271	Albumen [animal or vegetable, raw material] albumine [animale ou végétale, matière première]				1.4

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 2

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	29	290001		--	A0177	Albumen for food			Egg white in powder form used instead of fresh eggs in food preparation. Also used as emulsifier.	1.5
				--	A0272	albumine à usage alimentaire			Blanc d'œuf en poudre utilisé à la place d'œufs frais dans les préparations culinaires. Également utilisé comme émulsifiant.	
	5	050300		--	A0229	Almonds (Milk of —) for pharmaceutical purposes				
				--	M0287	Milk of almonds for pharmaceutical purposes				
				--	L0047	lait d'amandes à usage pharmaceutique				
				--	A0407	amandes (lait d'—) à usage pharmaceutique				
	5	050389		--	A0387	Appetite suppressants for medical purposes				
				--	C1378	coupe-faim à usage médical				
	5	050121		--	B0673	Bread (Diabetic —)				
				--	D0099	Diabetic bread				
				--	P0027	pain pour diabétiques				
				--	D0179	diabétiques (pain pour —)				

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 3

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
5	050321		--	B0817	By-products of the processing of cereals for medical purposes					
			--	R0255	résidus du traitement des grains de céréales à usage médical					
			--	C0406	céréales (résidus du traitement des grains de —) à usage médical					
5	050310		--	C0085	Candy for medical purposes					
			--	S0554	sucre candi à usage médical					
			--	C0164	candi (sucre —) à usage médical					
5	050057		--	C0086	Candy, medicated					
			--	C0810	Confectionery, medicated					
			--	B0633	bonbons à usage pharmaceutique					
5	050198		--	C0402	Chewing gum for medical purposes					
			--	G0261	gommes à mâcher à usage médical					
			--	M0005	mâcher (gommes à —) à usage médical					

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 4

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
5	050297		--	D0133	Dietetic foods adapted for medical purposes					
			--	F0409	Food preparations (Dietetic —) adapted for medical purposes					
			--	A0343	aliments diététiques à usage médical					
			--	D0206	diététiques (aliments —) à usage médical					
5	050307		--	D0132	Dietetic beverages adapted for medical purposes					
			--	B0573	boissons diététiques à usage médical					
			--	D0207	diététiques (boissons —) à usage médical					
5	050298		--	F0406	Food for babies					
			--	A0346	aliments pour bébés					
			--	B0280	bébés (aliments pour —)					
5	050350		--	D0134	Dietetic substances adapted for medical use					
			--	D0208	diététiques (substances —) à usage médical					
5	050332		--	D0333	Drinks (Medicinal —)					
			--	M0198	Medicinal drinks					
			--	P0884	potions médicinales					

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050370		--	E0154	Enzyme preparations for medical purposes			There are enzymes and enzyme preparations for medical, veterinary or pharmaceutical purposes, and enzyme dietary supplements in pill or capsule form, used, e.g., as a digestive aid, without being medicines. Il existe des enzymes et des préparations enzymatiques à usage médical, vétérinaire ou pharmaceutique, et des compléments alimentaires enzymatiques sous forme de comprimés ou capsules utilisés, par exemple, comme aide à la digestion, toutefois ils ne sont pas des médicaments.	2.1
				--	E0368	enzymatiques (préparations —) à usage médical				
	5	050371		--	E0155	Enzyme preparations for veterinary purposes				2.2
				--	E0369	enzymatiques (préparations —) à usage vétérinaire				
	5	050368		--	E0157	Enzymes for medical purposes				2.3
				--	E0371	enzymes à usage médical				
	5	050369		--	E0158	Enzymes for veterinary purposes				2.4
				--	E0372	enzymes à usage vétérinaire				

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 6

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	1	010272		--	E0153	Enzyme preparations for industrial purposes			See the following enzyme preparations in NCL(9): 010121 Beer-clarifying and preserving agents 010545 Meat tenderizers for industrial purposes (while 300135 Meat tenderizers, for household purposes belongs to Cl. 30)	2.5
				--	E0367	enzymatiques (préparations —) à usage industriel		Voir les préparations enzymatiques suivantes dans NCL(9) : 010121 bière (produits pour la clarification et la conservation de la —), 010545 viande (produits pour attendrir la —) à usage industriel, (tandis que 300135 “attendrir la viande (produits pour -) à usage domestique” relève de la cl. 30)		
	1	010273		--	E0156	Enzymes for industrial purposes				2.6
				--	E0370	enzymes à usage industriel				

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 7

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050367		-- -- -- --	F0111 F0125 P0445 F0159	Fibers (Edible plant —), non-nutritive Fibres (Edible plant —), non-nutritive Plant fibers [fibres] (Edible —), non-nutritive fibres végétales comestibles non nutritives			Used, e.g., for constipation treatment. Utilisées, par exemple, pour le traitement de la constipation.	
	5	050187		-- -- --	F0090 M0285 L0017	Ferments (Milk —) for pharmaceutical purposes Milk ferments for pharmaceutical purposes lactiques (ferments —) à usage pharmaceutique				3.1
	1	010291		-- --	F0086 F0064	Ferments for chemical purposes ferments à usage chimique				3.2
	1	010374		-- -- --	F0089 M0284 L0016	Ferments (Milk —) for chemical purposes Milk ferments for chemical purposes lactiques (ferments —) à usage chimique			Used also for the food industry in the production of yoghurt and cheese and as ingredient in making yoghurt at home. Utilisés aussi dans l'industrie alimentaire pour la production de yaourts et de fromages et comme ingrédient dans la préparation domestique de yaourts.	3.3

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 8

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
5		050381		--	F0242	Fishmeal for pharmaceutical purposes				
				--	F0013	farine de poisson à usage pharmaceutique				
5		050144		--	F0336	Flour for pharmaceutical purposes				
				--	M0166	Meal for pharmaceutical purposes				
				--	F0019	farines à usage pharmaceutique				
5		050293		--	A0068	Additives to fodder for medical purposes				
				--	F0385	Fodder (Additives to –) for medical purposes				4.1
				--	A0101	additifs pour fourrages à usage médical				
				--	F0392	fourrages (additifs pour —) à usage médical				
31		310001		--	A0069	Additives to fodder, not for medical purposes				
				--	F0386	Fodder (Additives to –), not for medical purposes				4.2
				--	A0102	additifs pour fourrages non à usage médical				
				--	F0393	fourrages (additifs pour —) non à usage médical				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050162		--	L0258	Linseed for pharmaceutical purposes				
				--	G0283	graines de lin à usage pharmaceutique				
				--	L0268	lin (graines de —) à usage pharmaceutique				
	5	050190		--	L0259	Linseed meal for pharmaceutical purposes				
				--	F0012	farine de lin à usage pharmaceutique				
				--	L0266	lin (farine de —) à usage pharmaceutique				
	5	050157		--	G0100	Gelatin(e) for medical purposes				
				..	G0150	gélatine à usage médical				
	5	050340		--	G0191	Glucose for medical purposes			Also used as dietary supplement, e.g. in tablet form to improve sport performances.	5.1
				--	G0233	glucose à usage médical			Utilisé aussi en tant que complément alimentaire, par exemple, sous forme de tablettes, pour améliorer les performances sportives.	
	1	010614		--	G0190	Glucose for industrial purposes				5.2
				--	G0232	glucose à usage industriel				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	1	010335		--	G0192	Glucosides				5.3
				--	G0234	glucosides				
	30	300077		--	G0189	Glucose for food			Food sweetener used as ingredient for culinary purposes and for the food industry.	5.4
				--	G0231	glucose à usage alimentaire			Édulcorant utilisé en tant qu'ingrédient culinaire ainsi que pour l'industrie alimentaire.	
	5	050145		--	L0019	Lactéal flour for babies				
				--	F0021	farines lactées pour bébés				
				--	L0014	lactées (farines —) pour bébés				
	5	050192		--	L0023	Lactose				
				--	M0290	Milk sugar [lactose]				
				--	L0020	lactose				
				--	L0056	lait (sucre de —)				
				--	S0556	sucre de lait [lactose]				

CLIM/GTP/28/11
Annex/Annexe, page 11

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050313		--	L0143	Lecithin for medical purposes			Used, e.g., as excipient in certain medicines. Also used as dietary supplement to prevent cholesterol. Utilisée, par exemple, comme excipient dans certains médicaments. En tant que complément alimentaire, elle est utilisée pour prévenir le cholestérol.	6.1
				--	L0171	lécithine à usage médical				
	1	010588		--	L0144	Lecithin [raw material]			As food additive, it is used as an antioxidant, emulsifying agent for the food industry and for culinary purposes. En tant qu'additif alimentaire, elle peut être utilisée comme agent antioxydant et émulsifiant dans l'industrie alimentaire ainsi qu'en cuisine.	6.2
				--	L0170	lécithine [matière première]				
	5	050214		--	L0336	Lozenges for pharmaceutical purposes				
				--	P0162	Pastilles for pharmaceutical purposes				
				--	P0186	pastilles à usage pharmaceutique				
	5	050197		--	L0352	Lupulin for pharmaceutical purposes				
				--	L0380	lupuline à usage pharmaceutique				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050203		--	M0060	Malt for pharmaceutical purposes				
				--	M0059	malt à usage pharmaceutique				
	5	050188		--	M0063	Malted milk beverages for medical purposes				
				--	L0052	lait malté à usage médical				
				--	M0070	malté (lait —) à usage médical				
	5	050332		--	D0333	Drinks (Medicinal -)				
				--	M0198	Medicinal drinks				
				--	P0884	potions médicinales				
	5	050149		--	M0204	Medicinal tea				
				--	T0233	thé médicinal				
	5	050382		--	M0306	Mineral food-supplements				
				--	S0580	suppléments alimentaires minéraux				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050129		--	M0309	Mineral water for medical purposes				
				--	W0139	Waters (Mineral –) for medical purposes				
				--	E0058	eaux minérales à usage médical				
				--	M0382	minérales (eaux —) à usage médical				
	5	050201		--	M0321	Mint for pharmaceutical purposes				
				--	M0268	menthe à usage pharmaceutique				
	5	050219		--	M0499	Mustard for pharmaceutical purposes				
				--	M0545	moutarde à usage pharmaceutique				
	5	050231		--	P0198	Pectin for pharmaceutical purposes				7.1
				--	P0256	pectine à usage pharmaceutique				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	29	290093		--	P0197	Pectin for food			Food additive used as emulsifier, stabilizer, gelling agent in the food industry or for culinary purposes, e.g., for home jam making.	7.2
				--	P0255	pectine à usage alimentaire			Additif alimentaire utilisé en tant qu'agent émulsifiant, stabilisant, ou gélifiant dans l'industrie alimentaire ou comme ingrédient culinaire, par exemple, dans la préparation domestique des confitures.	
	5	050011		--	R0120	Reducing tea for medical purposes				
				--	A0400	amaigrissant (thé —) à usage médical				
	5	050316		--	R0355	Royal jelly [for medical purposes]			Used in pharmacy for its anti-inflammatory, antibiotic effects.	8.1
				--	G0155	gelée royale [à usage médical]			Utilisée en pharmacie pour ses propriétés anti-inflammatoires et antibiotiques.	

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
30	300168			--	J0024	Jelly (Royal –) for human consumption, not for medical purposes			It can be consumed fresh or as dietary supplement, e.g., in capsule form. Revitalizer, used against stress. Elle peut être consommée fraîche ou en tant que complément alimentaire, par ex., sous forme de capsules. Revitalisante, utilisée contre le stress.	8.2
			--	R0354	Royal jelly for human consumption, not for medical purposes					
			--	G0156	gelée royale pour l'alimentation humaine non à usage médical					
30	300166			--	P0721	Propolis [bee glue] for human consumption			Taken in fresh or as dietary supplement, e.g., in capsule form, to boost the immune system. Also used in anti-inflammatory medicines. Ingérée fraîche ou en tant que complément alimentaire, par exemple, sous forme de capsules pour stimuler le système immunitaire. Utilisée aussi pour l'élaboration des médicaments anti-inflammatoires.	8.3
			--	B0260	Bee glue [propolis] for human consumption					
			--	P0974	propolis pour l'alimentation humaine [produit d'apiculture]					

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	31	310057		--	P0557	Pollen [raw material]				8.4
				--	P0738	pollen [matière première]				
	29	290134		--	P0556	Pollen prepared as foodstuff			Nutritional supplement, immune system booster, often presented in granulate form / Complément nutritionnel stimulant du système immunitaire, souvent sous forme granulée.	8.5
				--	P0739	pollen préparé pour l'alimentation				
	5	050264		--	S0090	Sarsaparilla [for medical purposes]				
				--	S0067	salsepareille à usage médical				
	5	050317		--	S0568	Slimming purposes (Medical preparations for —)				
				--	A0447	amincissement (préparations médicales pour l'—)				
	5	050013		--	S0842	Starch for dietetic or pharmaceutical purposes				
				--	A0441	amidon à usage diététique ou pharmaceutique				
	5	050278		--	S1032	Sugar for medical purposes				
				--	S0552	sucre à usage médical				
	5	050281		--	T0090	Tartar for pharmaceutical purposes				9.1
				--	T0135	tartre à usage pharmaceutique				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050325		-- --	C1011 C1520	Cream of tartar for pharmaceutical purposes crème de tartre à usage pharmaceutique				9.2
	1	010514		-- --	T0091 T0136	Tartar other than for pharmaceutical purposes tartre non à usage pharmaceutique				9.3
	1	010219		-- --	C1012 C1521	Cream of tartar other than for pharmaceutical purposes crème de tartre non à usage pharmaceutique			Used not only in pharmacy but also as food additive (stabilizer agent). Produces a creamier texture in products like candy and frosting. Product for culinary purposes and for the food industry. Utilisée non seulement en pharmacie mais aussi en tant qu'additif alimentaire (agent stabilisant). Elle donne une texture crémeuse à des produits tels que les bonbons et les glaçages. Produit à usage culinaire et pour l'industrie alimentaire.	9.4
	5	050375		-- --	T0392 O0045	Trace elements (Preparations of —) for human and animal use oligo-éléments (préparations d'—) pour la consommation humaine et animale				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	5	050090		--	V0155	Vitamin preparations				
				--	V0268	vitamines (préparations de —)				
	5	050194		--	Y0006	Yeast for pharmaceutical purposes				10.1
				--	L0216	levure à usage pharmaceutique				
	30	300087		--	Y0004	Yeast*			Used for cooking and baking Employée en cuisine et en boulangerie.	10.2
				--	L0215	levure*				
	30	300180		--	Y0007	Yeast in pill form, not for medical use			Could be a dietary supplement used, e.g. for fortifying nails and hair.	10.3
				--	L0217	levure en comprimés non à usage médical			Pourrait être un complément alimentaire utilisé, par exemple, pour fortifier les ongles et les cheveux.	
	31	310077		--	Y0005	Yeast for animals				10.4
				--	L0218	levure pour bestiaux				
				--	B0327	bestiaux (levure pour —)				
	5	050261		--	R0224	Rhubarb roots for pharmaceutical purposes				
				--	R0304	rhubarbe (racines de —) à usage pharmaceutique				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
29		290116		--	A0201	Alginates for food				11.1
				--	A0321	alginates à usage alimentaire				
1		010564		--	A0202	Alginates [gelling and inflating preparations] other than for alimentary purposes				11.2
				--	A0320	alginates [produits gonflants, gélifiants] non à usage alimentaire				
29		290119		--	C0185	Casein for food			Protein supplements (often in powder or capsule form) used to complete deficient nutrition and for muscle building.	12.1
				--	C0319	caséine à usage alimentaire				
29		290100		--	P0742	Protein for human consumption			Suppléments protéinés (souvent sous forme de poudre ou de capsule) utilisés pour compléter les déficits nutritionnels et pour la croissance du muscle.	12.2
				--	P0998	protéine pour l'alimentation humaine				
31		310113		--	P0741	Protein for animal consumption				12.3
				--	P0997	protéine pour l'alimentation animale				
1		010452		--	P0743	Protein [raw material]				12.4
				--	P0996	protéine [matière première]				

Prop. No./ Prop. N°	Cl.	Basic No./ N° de base	Place	Action	Serial No./ N° de série	Existing indication/ Indication existante	New or modified indication/ Nouvelle indication ou indication modifiée	New Cl./ Nouvelle cl.	Remarks/ Remarques	LP/ PL
	30	300078		--	G0199	Gluten for food			As food additive, it is a stabilizing agent used in cooking and baking for industrial as well as for household purposes. En tant qu'additif alimentaire, il s'agit d'un agent stabilisant utilisé en cuisine et en boulangerie, à usage industriel ainsi qu'à usage domestique.	
				--	G0237	gluten à usage alimentaire				
	1	010373		--	L0020	Lactic acid			As food additive, it functions as acidity regulator, preservative and antioxidant. En tant qu'additif alimentaire, ses fonctions sont celles de régulateur d'acidité, de conservateur et d'antioxydant.	
				--	L0015	lactique (acide —)				
	32	320045		--	I0187	Isotonic beverages				
				--	B0579	boissons isotoniques				

[End of Annex and of document/
Fin de l'annexe et du document]